



La feuille de Charmes



BUDGET & TAXE

TAXE AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est reconduite. Les taux sont inchangés soit :

Secteur à 1.50 % : zone village

Secteur à 2.00 % : zone digue couverte par la carte communale

Le conseil institue l'exonération pour les abris de jardin inférieur à 20m² soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire.

INDEMNITES DU COMPTABLE

Le comptable du trésor a envoyé le décompte de ses indemnités de conseil qui s'élève à 186.23 € (montant brut pour un taux de 100%).

Appelé à se prononcer, le conseil décide de fixer ce taux à 80%.

Le montant brut étant de 186.23 €, l'indemnité versée sera de 148.98 € brut.

DECISION MODIFICATIVE SEGILOG

Il convient d'ouvrir des crédits pour permettre la comptabilisation du logiciel segilog pour la durée du contrat soit 3 ans.

Chapitre 20 :

Dépense	compte 2051	+ 5 039.00
Dépense	compte 2051	- 1 600.00
Dépense	compte 2031	- 80.00

Chapitre 16 :

Dépense compte 16878 + 1 680.00

Chapitre 16 :

Recette compte 16878 + 5 039.00

REMBOURSEMENT ACHAT LIVRE DE NOEL POUR ENFANTS

Mme Maud BROCARD de l'Association la Charmeuse a effectué l'achat des livres pour le Noël des enfants de Charmes.

Cette dépense incombe à la commune.

Il convient donc de prendre une délibération pour permettre le remboursement de la somme avancée au profit de Mme Brocard pour la somme de 23.20 €.

APPORT VOLONTAIRE DES OM



La commission environnement de la CCGL s'est réunie le 27 novembre dernier.

Le point sur le déploiement des points d'apport à la date du 27 novembre 2018 :

23 communes sont équipées de leur point d'apport volontaire ce qui représente :

- 9 700 habitants
- 81 colonnes ordures ménagères
- 59 colonnes à verre
- 63 colonnes pour fibreux
- 75 colonnes pour non fibreux

La prochaine phase de déploiement devrait concerner les communes de Charmes, Changey, Bannes, Plenoy auxquelles pourraient s'ajouter Noidant-le-rocheux et Bourg.

Pour ce qui concerne Charmes, la commune est toujours en attente de la proposition sécuritaire de la part de la DDT pour valider l'implantation du point d'apport aux abords de la Fontaine St Didier.

A cet égard, le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par M. Vion (Président de l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers) qui a participé activement, avec ses bénévoles, à la restauration du site de la Fontaine St Didier et qui fait part de son désaccord pour l'implantation du point d'apport aux abords du site de la Fontaine.



14 Juillet festif

C'est le 13 Juillet au soir, que les festivités de la fête nationale ont débuté. L'association du village avait organisé un repas qui a été suivi d'une

déambulation avec torches et lampions pour se rendre sur les bords du lac où a été tiré le feu d'artifice. La soirée s'est prolongée sur la piste de danse dans une ambiance festive. Le lendemain, la commune avait convié tous les habitants à son traditionnel repas. Ensuite, c'est sous une chaleur estivale que les jeux de quilles et autres tombolas ou pêche aux canards ont rythmés cette après-midi, avec également quelques batailles d'eau bien rafraichissantes. La journée s'est terminée par la remise des prix aux gagnants des différentes animations.



La balade des petits fantômes à l'occasion d' Halloween.

C'est à l'initiative de « La Charmeuse » qu'une vingtaine d'enfants de la commune avait décidé

de hanter les rues du village à l'occasion des fêtes d' Halloween. L'objectif de la troupe colorée était simple : collecter un maximum de friandises et pour cela, la motivation des petits fantômes et autres monstres était maximale. Il faut bien avouer que les lumières des maisons laissaient présager d'une bonne récolte. Ce qui fut le cas. Après une heure de promenade, tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour un partage équitable des friandises. Un apéritif aux odeurs d'épices et de vin blanc, destiné à réchauffer les parents, permit de clôturer la soirée. Le prochain rendez-vous est fixé le samedi 15 décembre pour l'après-midi d'animations avant les fêtes de Noël.

RENDEZ VOUS

Le samedi 15 décembre 2018 à partir de 15h30

L'équipe municipale et l'association La Charmeuse vous invitent à un moment de convivialité autour de la fontaine, rue des Sorbiers.

Le Père-Noël fera une apparition à 16h30 pour remettre aux enfants du village, leurs cadeaux et quelques friandises.

Dans la plus pure tradition de Noël, une soupe, du vin chaud accompagnés de quelques châtaignes vous seront servis autour d'un brasero.

Venez nombreux !



Célébration du 11 Novembre

Armistice de 1918 :

Entre devoir de mémoire et recueillement

C'est par un beau soleil automnal que les habitants de la commune se sont rassemblés près du monument aux morts, pour cet hommage marquant le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. La cérémonie a débuté par un message du président de la république, lu par le Maire du village qui a rappelé "les souffrances et l'horreur de ces combats" et en appelant à la "vigilance et au souvenir de cette effroyable hécatombe". Après avoir déposé une composition florale devant le monument, les noms des victimes ont été égrainés par 2 enfants de la commune. Ensuite, une minute de silence a été respectée avant que ne soit entonné l'hymne national. Ce fut, ensuite la vente des traditionnels bleuets avant qu'un vin d'honneur ne vienne clôturer cette cérémonie.

ORGANISATION DES FESTIVITES DE NOEL

- Pose des enseignes lumineuses effectuée par le SIVOM de Neuilly
- Branchements électriques chez les particuliers le samedi 8 décembre à 10h30
- Pose des figurines réalisées l'année dernière, le samedi 8 décembre avec l'aide des ados du village.



LA RESSOURCE EN EAU PRESERVEE



Lors de l'été 2017, la commune a vécu un manque d'eau nécessitant de faire appel au Syndicat de Renforcement du Confévron.

L'analyse du phénomène a conclu au bouchage partiel des canalisations d'amenée au regard de jonction de 2 des captages alimentant la commune.

Le conseil municipal, réunit le 16 mars 2018, a décidé le renforcement de ces 2 conduites par la pose de canalisations supplémentaires, d'un diamètre supérieur afin de faire face aux besoins futurs.

Les travaux d'un montant de 11 628.00 € viennent d'être réalisés par l'entreprise Prodhon. Ils ont été subventionnés à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental, la DETR, l'Agence de l'eau Seine Normandie ainsi que le GIP Haute-Marne.

A noter que la qualité de l'eau fait également l'objet d'une attention particulière et le marché concernant la définition de l'aire d'alimentation des captages devrait être attribué prochainement. Toute ces démarches ont pour seul objectif de mieux connaître et mieux gérer la ressource en eau, et éviter les désagréments de ces dernières années.

COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi Notre fait obligation à la CCGL de prendre en charge la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Cependant une loi du 3 août 2018, permet le report de cette prise de compétence en 2026 par une décision d'opposition si 25 % des communes, représentant 20 % de la population totale de la communauté avant le 1^{er} juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020.

- Teneur en Nitrate : la dernière analyse en date du 16/01/18 fait état d'un taux de nitrate de 68.3 mg/l, de nouveau en augmentation par rapport à la précédente et toujours au-dessus de la norme de 50 mg/l.

Une relance auprès des services départementaux concernant la définition de l'aire d'alimentation des captages a été effectuée. En attente d'une réponse.

SUBVENTIONS POUR PRESTATIONS ETUDE DE L'AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

Le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 29 octobre 2018, à la Mairie de Hûmes, le cabinet « Groupement Idées Eaux et BE caille » s'est vu attribuer le marché de l'étude d'aire d'alimentation des captages de Hûmes-Jorquenay et Charmes.

Le montant de l'étude pour Charmes s'élève à 22 710.00 € HT conforme à la somme budgétée en 2018.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le maire à demander les subventions pour les prestations de l'étude concernant Charmes.

TOUR DU LAC

CONVENTION V.N.F.

Le maire présente la convention relative à la mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial pour la mise en œuvre et la gestion du tour de Lac de Charmes.

Cette convention règlemente et définit les responsabilités concernant le chemin aménagé autour du lac.

Cela concerne :

- les travaux d'aménagement
- la signalisation et les équipements
- les travaux d'entretien

Ces responsabilités seront déléguées au PETR pour assurer les travaux.





VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2019

Le conseil décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2019 :

AEP :
Abonnement : **39.36 €**
Le m³ : **1.40 €**

Salle polyvalente :
1 jour **70 €**
2 jours **100 €**
Vaisselle **0.50 €** le couvert
Casse verre et assiette **1.50 €** et couvert **0.80 €**

Le conseil décide de supprimer la facturation de l'électricité consommée.

Atelier de distillation : **12 €** la journée

Taxe d'entretien des chemins ruraux : **12 €/ha**

ATTENTION : CIRCULATION DANS LE VILLAGE

Il a été constaté une circulation à vitesse excessive dans la rue des **SORBIERS** ayant causé la mort d'un chat. Cette circulation à vitesse excessive est généralisée sur toutes les voies de la commune.

La sécurité des biens et des personnes reste une priorité pour la commune car elle pourrait concerner demain, outre les animaux, les nombreux enfants qui circulent dans le village.

Je fais appel au civisme et au sens des responsabilités de chaque usager de la route pour respecter et adapter sa conduite aux conditions de circulation en agglomération. Si la situation devait perdurer, il deviendrait nécessaire d'envisager des mesures propres à faire baisser la vitesse de circulation afin d'assurer la sécurité des personnes habitants le village.

DIVERS

AMÉNAGEMENT CARREFOUR DE LA GOUTTE

Le Maire donne lecture du mail envoyé par M. Jean-Luc Arnoult concernant la sécurité au carrefour du Chemin de Varbeton et de la Rue des Acacias (RD 121) ainsi que l'aménagement du « parking » devant la Goutte.

ABATTAGE ARBRE CIMETIÈRE

Lors du dernier conseil, la réparation de l'horloge de l'Eglise a été votée. Cependant, certains membres du conseil ont demandé l'élagage des arbres masquant la vision du cadran depuis le village.

Le maire a contacté Mme Nathalie Ebrard qui va procéder à l'élagage des arbres de sa propriété. Cette dernière demande l'abattage de l'arbre de la commune jouxtant sa propriété, l'estimant dangereux pour son toit.

Le devis de l'entreprise « Black-Forest » s'élève à 225 € TTC. Un autre devis doit être demandé à Claude Prautois.

INFOS PRATIQUES / TARIFS 2019

AEP (Eau potable) :
Abonnement : 39,36 € - 1,40 € / m³
Le relevé des compteurs a lieu 1 fois par an (courant août).

Taxe d'entretien des chemins ruraux : 12 €/ha

Assainissement (SIALC) :
Taux fixe : 77 € - 0,9625 € / m³ + 0,24€/m³ pour modernisation des réseaux . Géré par le Syndicat SIALC de Neuilly l'Evêque

Salles des fêtes : 1 jour : 70 € - 2 jours : 100 €
Vaisselle : 0.50 € le couvert
Casse verre et assiette : 1.50 € et couvert : 0.80 €

Alambic : 12 € par journée

Ordures Ménagères : Compétence gérée par la Communauté de Communes du Grand Langres.
Redevance : 96 € / habitant
Mairie : 2,20 € x 153 = 336,60 €



Mairie de Charmes-lès-Langres

15, rue des Sorbiers

52360 CHARMES-LES-LANGRES

Tél. : 03 25 87 24 21

@ commune-charmes-les-langres@orange.fr

www.charmes-les-langres.fr

Horaires

Secrétariat : le mardi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire (ou adjoint) : le vendredi de 18h à 19h